



PLAN DE TRAVAIL

Révision du Schéma d'aménagement et de développement



Février 2026 – mise à jour juillet 2026

473, boulevard Perron, Maria (Québec), suite 200, G0C 1Y0 | **418 364-2000** | info@mrcavignon.com | mrcavignon.com |

Table des matières

1. MISE EN CONTEXTE	3
2. PARTIES PRENANTES ET PARTICIPATION PUBLIQUE	6
3. CHAPITRES ET ÉCHÉANCIER DU SAD RÉVISÉ	9
4. CONCLUSION	14

Document préparé par le département d'aménagement de la MRC Avignon
Février 2026 – Mise à jour : juillet 2026.

Réalisation

Laurent Nadeau, aménagiste, MRC Avignon

Comité de révision

Mathieu Lapointe, préfet de la MRC Avignon et maire de Carleton-sur-Mer
Sylvain Roy, maire de la municipalité d'Escuminac
David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, MRC Avignon
Samuel Landry, aménagiste et coordonnateur à l'aménagement et inspection, MRC Avignon
Aude Buévoz, coordonnatrice au développement, MRC Avignon



1. MISE EN CONTEXTE

L'entrée en vigueur des nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) le 1^{er} décembre 2024 soutiennent la modernisation du cadre de planification territoriale québécoise à l'échelle des Municipalités régionales de comté (MRC). Ces OGAT sont une des mesures phares du plan de mise en œuvre de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire (PNAAT). Toutes les MRC québécoises ont ainsi l'obligation de s'y conformer en révisant leurs Schéma d'aménagement et de développement (SAD) dans un délai de trois ans, nous menant le 1^{er} décembre 2027. Par le biais du mécanisme de concordance prévue dans la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), ce sont alors neuf orientations accompagnées d'objectifs et d'attentes qui encadrent la mise en œuvre de la vision territoriale à l'échelle régionale pour la MRC Avignon.

Orientation 1 Assurer la résilience des communautés par le renforcement de l'adaptation aux changements climatiques et l'accroissement de la sécurité des milieux de vie
Orientation 2 Assurer la conservation des écosystèmes et miser une gestion durable et intégrée des ressources en eau
Orientation 3 Planifier l'aménagement et le développement du territoire agricole de manière à assurer sa protection, la mise en valeur de son plein potentiel et à créer un cadre propice à la pratique des activités agricoles
Orientation 4 Consolider les milieux de vie existants et planifier les transports de façon intégrée afin de favoriser la mobilité durable, de répondre aux besoins en habitation et d'assurer la protection des milieux naturels et agricoles
Orientation 5 Mettre à profit les caractéristiques distinctives pour aménager des milieux de vie de qualité
Orientation 6 Favoriser l'attractivité des territoires et le dynamisme des communautés
Orientation 7 Assurer une cohabitation harmonieuse de l'activité minière avec les autres utilisations du territoire
Orientation 8 Valoriser le territoire public et les forêts du domaine de l'État en favorisant leur utilisation durable, polyvalente et optimale dans le cadre d'une vision globale et partagée
Orientation 9 Favoriser la mise en valeur du potentiel éolien du territoire d'une manière qui respecte les particularités du milieu et qui contribue à l'acceptabilité sociale de cette filière énergétique

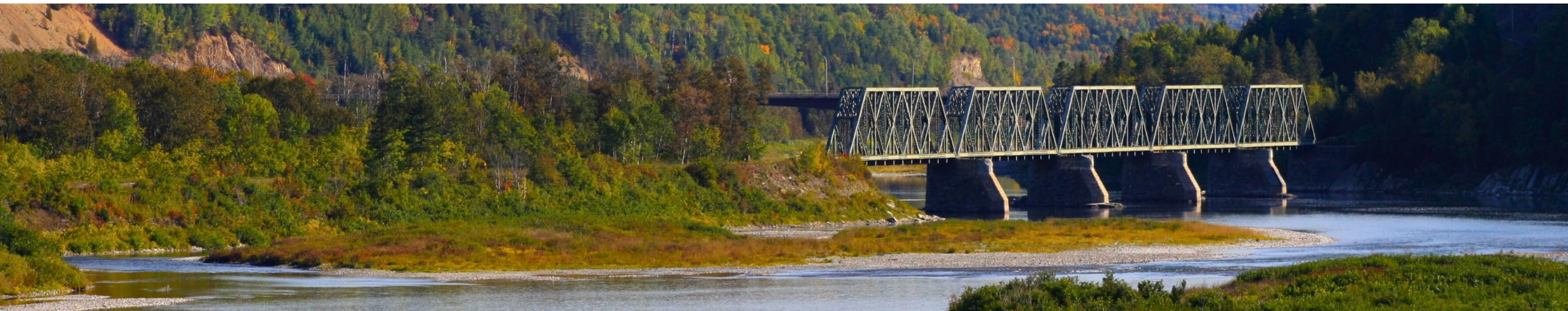
Tableau 1 - Orientations gouvernementales en aménagement du territoire. MAMH, 2024.

La MRC Avignon a toujours comme SAD un de première génération, datant de 1987, encore en vigueur aujourd’hui. Au cours des quarante dernières années, de nombreux projets ont tout de même vu le jour sur le territoire de la MRC Avignon, qu’ils soient planifiés ou non dans les orientations de ce premier SAD. Parmi ceux-ci se trouvent l’adoption de zones de protection soustraites des intervenants miniers, la consolidation du site panoramique et l’aménagement d’un camping au Soleil d’Or à l’Ascension-de-Patapédia, l’implantation d’une scierie à Pointe-à-la-Croix ainsi qu’un campus collégial à Carleton-sur-Mer. D’autres demeurent à l’étape de la planche à dessin ou ne sont plus d’actualités : l’aménagement de deux piscines couvertes à Carleton-sur-Mer et Matapédia près des écoles Antoine-Bernard et des Deux-Rivières, l’ouverture d’un centre régional des congrès à Maria, le service aérien léger suivant le réaménagement de l’infrastructure aérienne à Saint-François d’assise, ou la remise en état du traversier reliant Miguasha à Dalhousie.

De nombreuses modifications au SAD actuellement en vigueur ont permis de s’adapter aux changements législatifs imposés ou aux volontés locales de développement. La mise à jour de la vision d’aménagement a progressé par le biais de projets de la MRC : État de situation sur le logement, inventaire du patrimoine immobilier, portrait de la MRC Avignon ou modifications réglementaires sans toujours avoir pour objet la révision du SAD elle-même, amorcée au mois de septembre 2021. Ces étapes étaient nécessaires avant d’entamer une révision complète de ce document phare, qui s’impose maintenant pour assurer que la vision territoriale d’aujourd’hui à la lumière du contexte social, environnemental et économique actuel soit mise de l’avant dans les grandes orientations de développement.

Le processus de révision du SAD prévu par la LAU est étayé dans la figure 1. Les étapes d’adoption des projets de SAD révisé, les consultations publiques et les périodes d’avis ministériels ont toutes en commun d’assurer une conformité entre les visions d’aménagement des gouvernements provincial et régional ainsi que favoriser une participation du public dans le processus. Tel qu’étayé dans la section 2 « Parties prenantes et participation publique », la MRC Avignon dépasse les exigences de consultation publique demandées par la LAU et ajoutent des moments et des modes de consultation publique pour assurer que la voix des communautés de son territoire fasse partie intégrante du SAD.

Le MAMH produit différents cadres normatifs, documents d’accompagnement, fiches méthodologiques et guides techniques pour faciliter l’intégration conforme des OGAT dans le SAD. Le plan de mise en œuvre de la PNAAT déploie également un système de monitoring de l’aménagement du territoire québécois par le biais du Réseau d’observatoires en aménagement et développement durable, affilié à l’Université du Québec, l’Observatoire des trajectoires territoriales et régionales (OTTER) a été désigné comme répondant pour la MRC Avignon. Des indicateurs seront développés pour déterminer des cibles faisant partie d’un bilan d’aménagement du territoire, à réaliser tous les quatre ans. Cet état de situation de l’aménagement servira de reddition de compte pour justifier ou non l’atteinte des cibles et l’ajout de mesures pour y remédier le cas échéant. C’est pour le bien de la collectivité et du territoire unique d’Avignon, son dynamisme et la vitalité des activités qui y sont pratiquées que la révision du SAD de la MRC s’impose. [OBT]



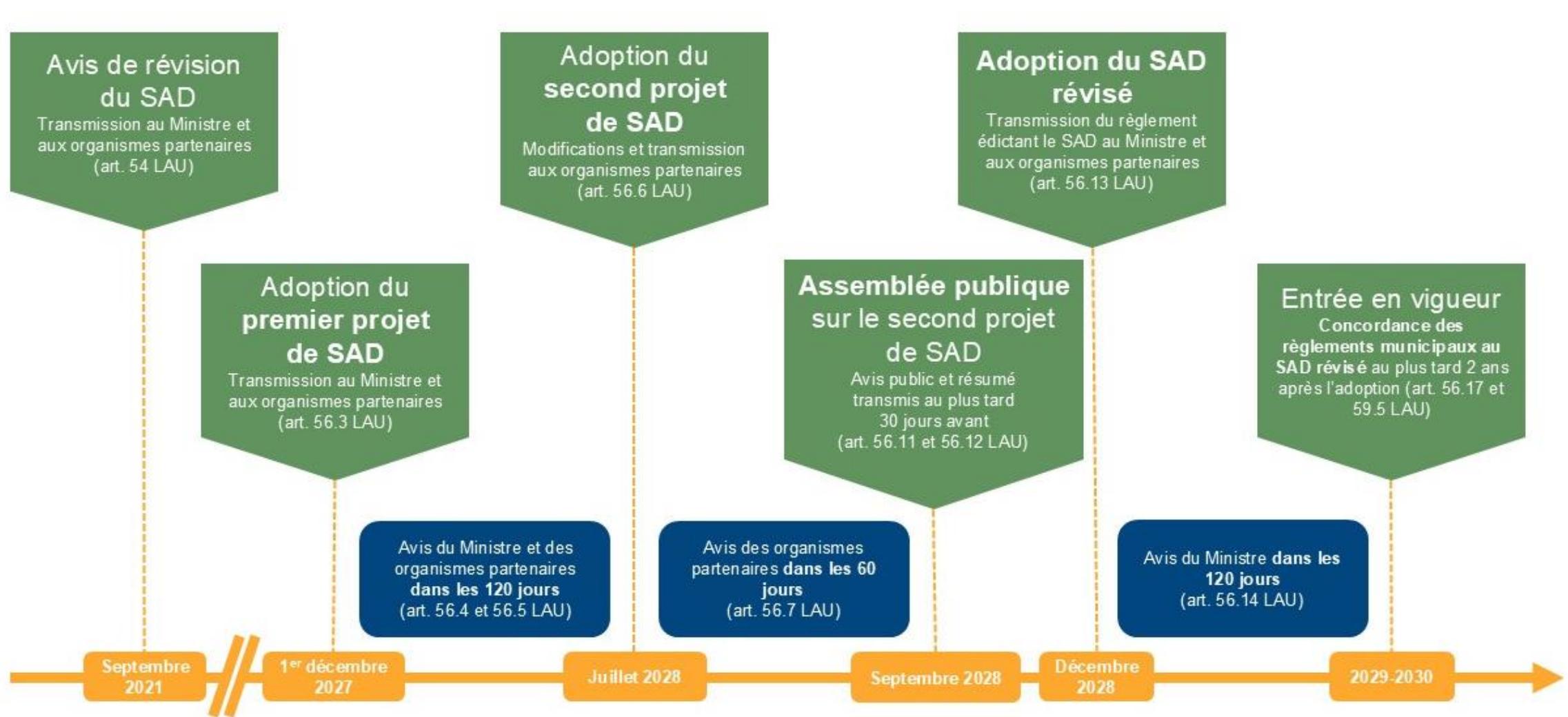


Figure 1 - Principales étapes de la révision prévues à la LAU et délais prévus. MRC Avignon, 2026.

2. PARTIES PRENANTES ET PARTICIPATION PUBLIQUE

Des activités de participation publique, obligatoires au sens de la LAU ou non, sont prévues dans le cadre de la démarche de révision du SAD. Il en va de l'acceptabilité sociale, de la pertinence et de la légitimité des grandes orientations proposées dans le SAD révisé. Nombreuses sont les parties prenantes impliquées dans la révision du SAD.

ORGANISMES PARTENAIRES (LAU)				AUTRES ORGANISMES PARTENAIRES
Nom	Désignation	Identification	Population (hab.)	Nom
Carleton-sur-Mer	Ville	06013	4 218	Conseil de bande de Gesgapegiag Conseil de bande de Listuguj Mi'gmawei Mawiomi Secretariat (MMS) Agence de mise en valeur des forêts privées GÎM (AFOGÎM) Hydro-Québec Culture Gaspésie Conseil régional de l'environnement GÎM (CRE) Tourisme Gaspésie Union des producteurs agricoles GÎM (UPA) Comité ZIP Gaspésie Organisme de bassin versant Matapédia-Restigouche (OBVMR) Centre d'action bénévole Ascension/Escuminac (CAB) Conseil de l'eau Gaspésie Sud Unité régionale de loisirs et des sports GÎM (URLS) Société d'aide au développement de la collectivité de Baie-des-Chaleurs (SADC) Comité d'Action Sociale Anglophone GÎM (CASA) Centre d'action bénévole St-Alphonse/Nouvelle (CAB) Groupe ressource en logement collectif GÎM (GRLC) Regroupement des organismes communautaires autonomes GÎM (ROCGÎM)
Escuminac	Municipalité	06025	617	
L'Ascension-de-Patapédia	Municipalité	06060	160	
Maria	Municipalité	06005	2 755	
Matapédia	Municipalité	06045	579	
Nouvelle	Municipalité	06020	1 811	
Pointe-à-la-Croix	Municipalité	06030	1 283	
Restigouche-Sud-Est	Municipalité	06035	174	
Saint-Alexis-de-Matapédia	Municipalité	06050	513	
Saint-André-de-Restigouche	Municipalité	06040	145	
Saint-François-d'Assise	Municipalité	06055	668	
MRC de Bonaventure	MRC	050	17 938	
MRC de La Matapédia	MRC	070	17 827	
Eastern Shores School Board	CSS	882000	n.a.	
CSS René-Lévesque	CSS	813000	n.a.	

Tableau 2 - Organismes partenaires à la démarche de révision du SAD

Les « organismes partenaires », entendus au sens de la LAU, sont les principaux acteurs publics qui collaborent avec une MRC. Il s'agit des municipalités situées sur son territoire, des MRC voisines dont le territoire est adjacent, et, à certaines étapes, des centres de services scolaires (CSS) dont le territoire chevauche celui de la MRC (LAU, art. 53.17). Les ministères et organismes, tel qu'Hydro-Québec, transmettent d'abord leurs besoins et demandes par l'intermédiaire des OGAT au moment de leur élaboration ou de modification subséquente. Suivant la règle de conformité mise en place par la LAU et assurée par l'adoption de projet de règlement, les ministères et organismes ont également un droit de regard après l'adoption de la première version du SAD par le conseil de la MRC. La participation d'autres partenaires s'impose pour assurer une vision d'aménagement et de développement du territoire concertée. S'ajoutent ainsi comme partenaires les communautés Mi'gmaq de Gesgapegiag et Listuguj ainsi que des organismes œuvrant dans le communautaire, en développement économique, en environnement, en agriculture, en mobilité, en santé publique, en culture ou en tourisme. L'apport de tous les partenaires peu importe leur nature se fait principalement à travers des comités et des activités de participation publique. Si votre organisme ne fait pas partie de la liste des partenaires et vous désirez en faire partie, envoyez un courriel à l'adresse suivante : laurent.nadeau@mrcavignon.com.

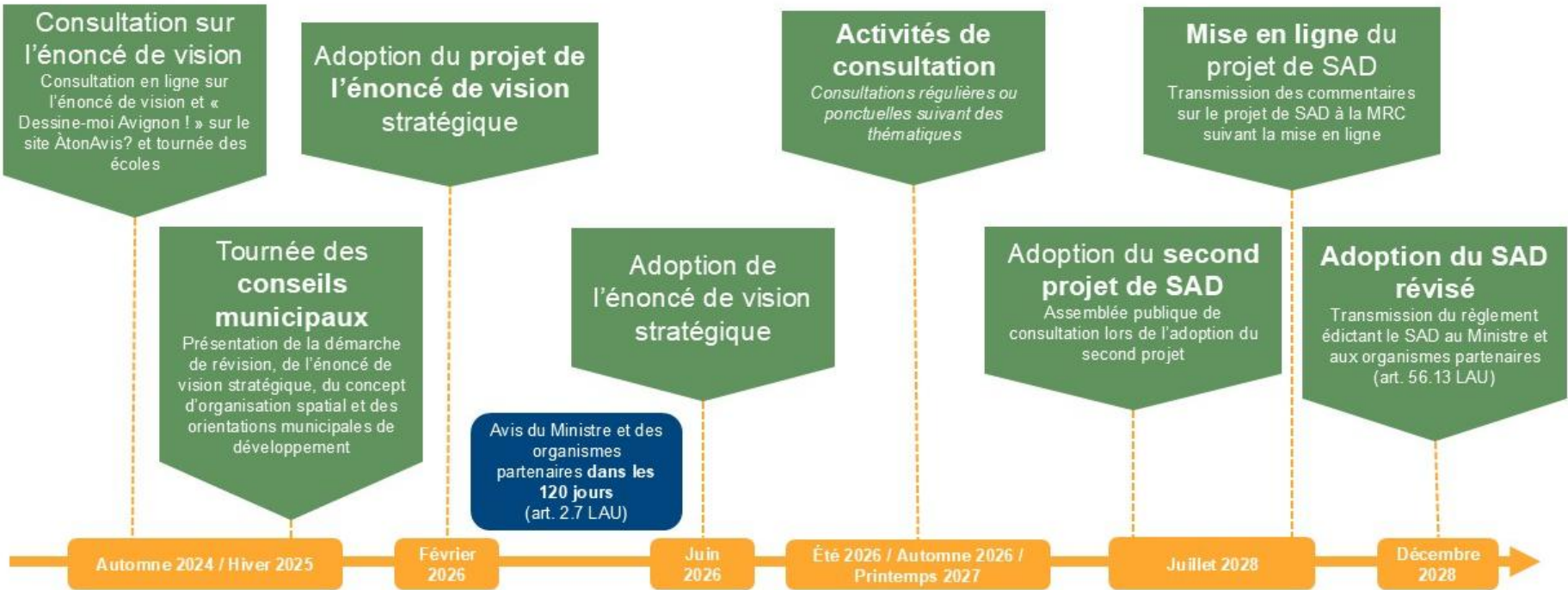


Figure 2 - Activités de participation publique prévues dans la démarche de révision du SAD

Les activités de consultation sont tenues sous formes variées tout au long du processus de révision. La consultation sur l'énoncé de vision stratégique, première consultation tenue d'octobre 2024 à janvier 2025, visait à obtenir l'avis des résidents

d'Avignon sur une vision long terme générale de la collectivité. Les citoyens étaient invités à dessiner sur une carte ce que représentait leur territoire, en intégrant lieux, souvenirs ou idées. L'objectif était de recueillir la perception de chacun afin d'arrimer

une vision commune pour bâtir une collectivité qui reflétait l'identité et la diversité du territoire. Avignon c'est 13 000 habitants s'étalant sur 3500km², où chaque résident a sa manière spécifique d'imaginer l'endroit où ils résident, et ce, selon leur vécu, leur âge, leurs origines, leurs professions... Des classes de niveau primaire ainsi que deux du CÉGEP GÎM ont été visitées par la MRC pour participer à l'exercice. Une tournée des conseils municipaux des onze municipalités du territoire a permis de faire le pont avec l'échelle municipale dans l'amorce de la révision du SAD. La prise en compte des volontés et visions d'aménagement et de développement locales est essentielle dans l'élaboration des grandes orientations et affectations de la MRC.

Les rencontres spécifiques se déclinent en trois thématiques : changements climatiques (février 2026), usages de l'arrière-pays incluant foresterie, villégiature, mines, énergie éolienne et environnement (septembre 2026), et centre de village abordant milieux de vie, mobilité, sécurité publique et infrastructures régionales (décembre 2026). Chaque thématique est associée à des chapitres précis du SAD, tels que ressources naturelles, énergies renouvelables, infrastructures et transport.

La première thématique, soit les changements climatiques, sera abordée au sein même de la réalisation du Plan climat, document phare de l'adaptation et de la lutte aux changements climatiques. Les deux autres thématiques prendront la forme de

consultations se déroulant sous forme hybride en soirée, favorisant la participation citoyenne du plus grand nombre et groupes différents possibles.

Les rencontres récurrentes (en vert) se tiennent en continu et comprennent : des rencontres techniques ponctuelles selon les besoins avec des intervenants clés, un comité de révision composés d'élus, du DG et des aménagistes se réunissant quatre fois par année. Des rencontres ciblées seront menées avec le Mi'gmawei Mawio'mi Secretary ainsi qu'avec les communautés de Gesgapegiag et de Listuguj, assurant ainsi une participation Mi'gmaq structurée et continue dans le processus de révision du SAD. Tenues selon une formule convenue avec les partenaires Mi'gmaq, ces consultations visent à intégrer leurs visions, enjeux et priorités au sein des grandes orientations d'aménagement et de développement du territoire. La population est également informée et consultée via un site web et des interventions médiatiques, tant pour expliquer la démarche que recueillir des avis sur le contenu proposé. Ce dispositif vise à assurer une participation diversifiée et continue, en intégrant les enjeux locaux et régionaux dans une vision commune pour le développement durable du territoire.



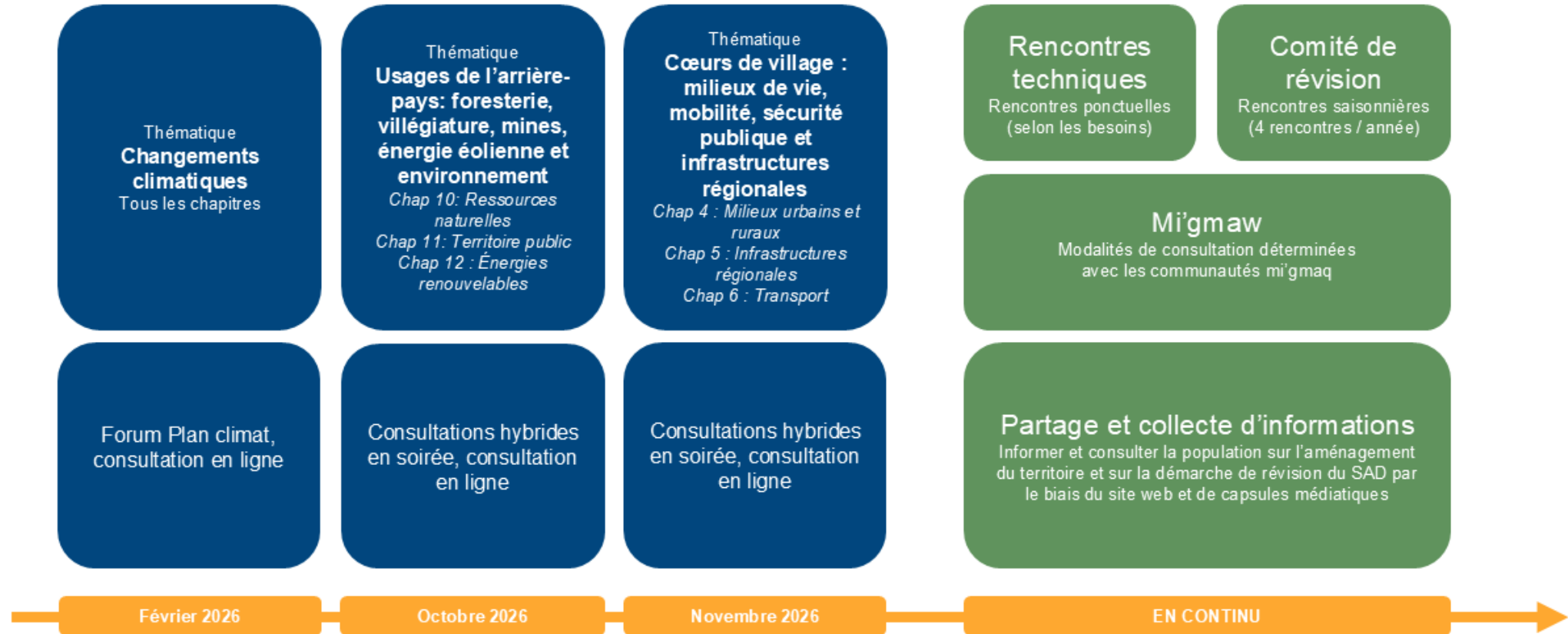


Figure 3 - Activités de consultation tenues régulièrement ou de façon ponctuelle en traitant d'une thématique particulière

Le comité de révision du SAD est constitué d'élus du conseil de MRC, de la direction générale et d'employés œuvrant en aménagement du territoire de la MRC. Le rôle de ce comité est d'impliquer les représentants élus dans toutes les phases d'élaboration du SAD, de valider le contenu produit dans le cadre de la rédaction du SAD et d'assurer que le conseil de la MRC puisse se référer aux élus présents sur le comité pour toutes interrogations sur la démarche de révision. Pour leur part, les rencontres techniques sont formées selon les besoins particuliers en fonction des thématiques abordées dans le SAD, leur constitution comme leurs modalités varient.

3. CHAPITRES ET ÉCHÉANCIER DU SAD RÉVISÉ

La révision du SAD s'échelonne sur plusieurs années, l'entrée en vigueur étant prévue pour décembre 2028. La figure 4 représente l'échéancier de réalisation des différents chapitres. Une description de chacun des douze chapitres, abordant chacun un thème particulier touchant l'aménagement et le développement du territoire et faisant le lien avec les OGAT, complète cette section du plan de travail.

Chapitre 1 – État de situation territoriale

Au fil des années, le SAD actuellement en vigueur a guidé de nombreuses décisions sans toutefois parvenir à répondre pleinement aux transformations sociales, environnementales et économiques qui ont marqué le territoire. Le présent chapitre ouvre ainsi la voie à une lecture critique de cet héritage, dévoilant à la fois les avancées rendues possibles et les limites qui justifient aujourd'hui une révision en profondeur. Un portrait du cadre normatif encadrant la révision des SAD, principalement celui de la LAU, dresse les balises à suivre et la raison d'être de ce plan. Il brosse ensuite un portrait général du territoire avignonnais qui permet de saisir les dynamiques à l'œuvre et les défis émergents. De ce diagnostic découle l'énoncé de vision stratégique, socle des grandes orientations de développement durable qui guideront l'élaboration du nouveau SAD. Le concept d'organisation spatiale précise dans une carte la structuration du territoire entre pôles urbains, villages, espaces ruraux et milieux naturels et s'inscrit dans cette lignée afin d'offrir un cadre cohérent pour la suite du document. Le chapitre se conclut en présentant la structure générale du SAD révisé pour en faciliter la compréhension et la lecture.

Chapitre 2 – Milieux naturels, eau et environnement

À travers ce chapitre, la MRC réaffirme l'importance fondamentale de ses milieux naturels, de ses ressources en eau et de la richesse de sa biodiversité, autant d'éléments qui façonnent la qualité de vie et l'identité du territoire. Les zones sensibles — cours d'eau, lacs, milieux humides, milieux forestiers d'intérêts — y sont inventoriées afin de mieux orienter leur protection et leur mise en valeur. Les orientations qui en découlent privilégient la conservation, la gestion durable et la réduction des pressions humaines, notamment par une meilleure maîtrise des usages susceptibles de fragiliser ces milieux. L'ambition est claire : s'assurer que le développement du territoire s'harmonise avec la préservation des écosystèmes, dans un équilibre qui garantira la résilience du milieu naturel pour les générations futures.

Chapitre 3 – Agriculture

Sur le territoire avignonnais se déploient depuis longtemps des activités agricoles diversifiées qui façonnent son économie, son paysage et sa sécurité alimentaire. Consciente de cet ancrage essentiel, la MRC souhaite préserver l'intégrité des terres agricoles et soutenir une utilisation durable et productive des sols. Les orientations proposées visent la consolidation des activités existantes, la diversification des productions et l'encouragement de pratiques respectueuses de l'environnement. Le chapitre met également de l'avant l'importance d'une cohabitation harmonieuse entre l'agriculture et les autres usages du territoire, condition nécessaire au maintien de la vitalité rurale.

Chapitre 4 – Milieux urbains et ruraux

Le développement harmonieux des milieux urbains et ruraux constitue l'un des fils conducteurs du SAD révisé. Le document propose une série d'orientations visant à renforcer l'attractivité des pôles urbains, tout en protégeant l'authenticité et le dynamisme des villages et secteurs agricoles ou forestiers. La consolidation des périmètres urbains et une densification réfléchie y occupent une place importante. Ces éléments, combinés à une vision axée sur la mixité des usages et la qualité des espaces publics, visent à favoriser des milieux de vie complets où se conjuguent dynamisme, proximité et identité territoriale.

Chapitre 5 – Infrastructures régionales

Les infrastructures régionales constituent l'ossature du développement territorial; la localisation des services de santé, des infrastructures de loisirs ou des écoles doit être planifiée conjointement à celle des milieux urbains et ruraux. Le chapitre aborde aussi la qualité des réseaux de transport, d'énergie et de télécommunications. Les orientations invitent à planifier de manière cohérente l'entretien, l'amélioration et l'évolution de ces infrastructures, tout en réduisant leurs impacts environnementaux. Cette vision unifiée vise à soutenir à la fois la vitalité économique et la qualité de vie des citoyens.

Chapitre 6 – Transport

Dans un contexte où la mobilité évolue rapidement, le SAD expose des orientations destinées à améliorer la connectivité et la fluidité des déplacements sur l'ensemble du territoire. L'optimisation du réseau routier, la diversification des modes de déplacement, la sécurité des usagers et la réduction des émissions liées au transport figurent parmi les thématiques traitées. L'objectif est de proposer des solutions adaptées aux réalités locales, tout en favorisant un développement économique et environnemental cohérent avec les aspirations du territoire.

Chapitre 7 – Patrimoine naturel et anthropique

La mise en valeur du patrimoine naturel et bâti occupe une place centrale dans l'identité avignonnaise, et le SAD propose des orientations qui visent à préserver paysages, sites historiques et patrimoine architectural. Le chapitre insiste sur l'importance de valoriser les bâtiments patrimoniaux, tout en veillant à ce que les nouvelles constructions s'intègrent harmonieusement au caractère local. Cette approche permet non seulement de préserver le sentiment d'appartenance, mais aussi de soutenir l'attractivité touristique en misant sur l'authenticité et l'histoire du territoire.

Chapitre 8 – Espaces industriels

Afin de répondre aux besoins économiques actuels et futurs, le SAD prévoit une planification structurée et durable des espaces industriels du territoire. Les orientations visent à concentrer les activités dans des secteurs adaptés, accessibles et bien desservis, tout en limitant les conflits d'usage avec le voisinage. La modernisation des sites existants, la création d'espaces stratégiques et l'intégration de pratiques responsables — notamment en matière d'efficacité énergétique — sont mises de l'avant pour garantir un développement industriel dynamique et cohérent avec le milieu.

Chapitre 9 – Tourisme

Le tourisme s'impose comme l'un des leviers majeurs du développement économique avignonnais. Le SAD propose de consolider et mettre en valeur les attraits naturels, culturels et patrimoniaux pour offrir une expérience à notre image. Le chapitre encourage une offre touristique quatre saisons, diversifiée et durable, de manière à stimuler l'attractivité du territoire tout au long de l'année, tout en respectant la qualité de vie des communautés locales.

Chapitre 10 – Ressources naturelles

Le territoire recèle un vaste potentiel en matière de ressources naturelles, notamment forestières et minières. Le SAD propose une approche qui concilie exploitation responsable et protection des milieux en soutenant la gestion forestière durable et une modernisation des activités minières conforme aux normes écologiques. La protection des zones sensibles et l'intégration des enjeux climatiques demeurent au cœur de cette planification, afin d'assurer la pérennité des ressources et la capacité de support du territoire.

Chapitre 11 – Territoire public

Occupant plus de la moitié du territoire de la MRC, le domaine public fait l'objet d'une attention particulière dans le SAD. Les orientations visent à équilibrer conservation, exploitation des ressources et activités récréatives, de manière à préserver les milieux sensibles tout en permettant un usage diversifié et responsable des espaces. La villégiature, les activités de plein air et les infrastructures touristiques y sont envisagées à travers une planification structurée travaillée de pair avec le gouvernement du Québec.

Chapitre 12 – Énergies renouvelables

Reconnaissant l'importance de la transition énergétique, le SAD met de l'avant le potentiel du territoire en matière d'énergies renouvelables, notamment l'éolien et le solaire. Les orientations encouragent des projets intégrés et respectueux des paysages, en misant sur la concertation avec les communautés et la réduction des impacts environnementaux et socio-économiques. En diversifiant ses sources d'énergie, la MRC souhaite contribuer à l'autonomie énergétique du Québec, contribuer à la lutte contre les changements climatiques et générer des retombées positives pour la population.



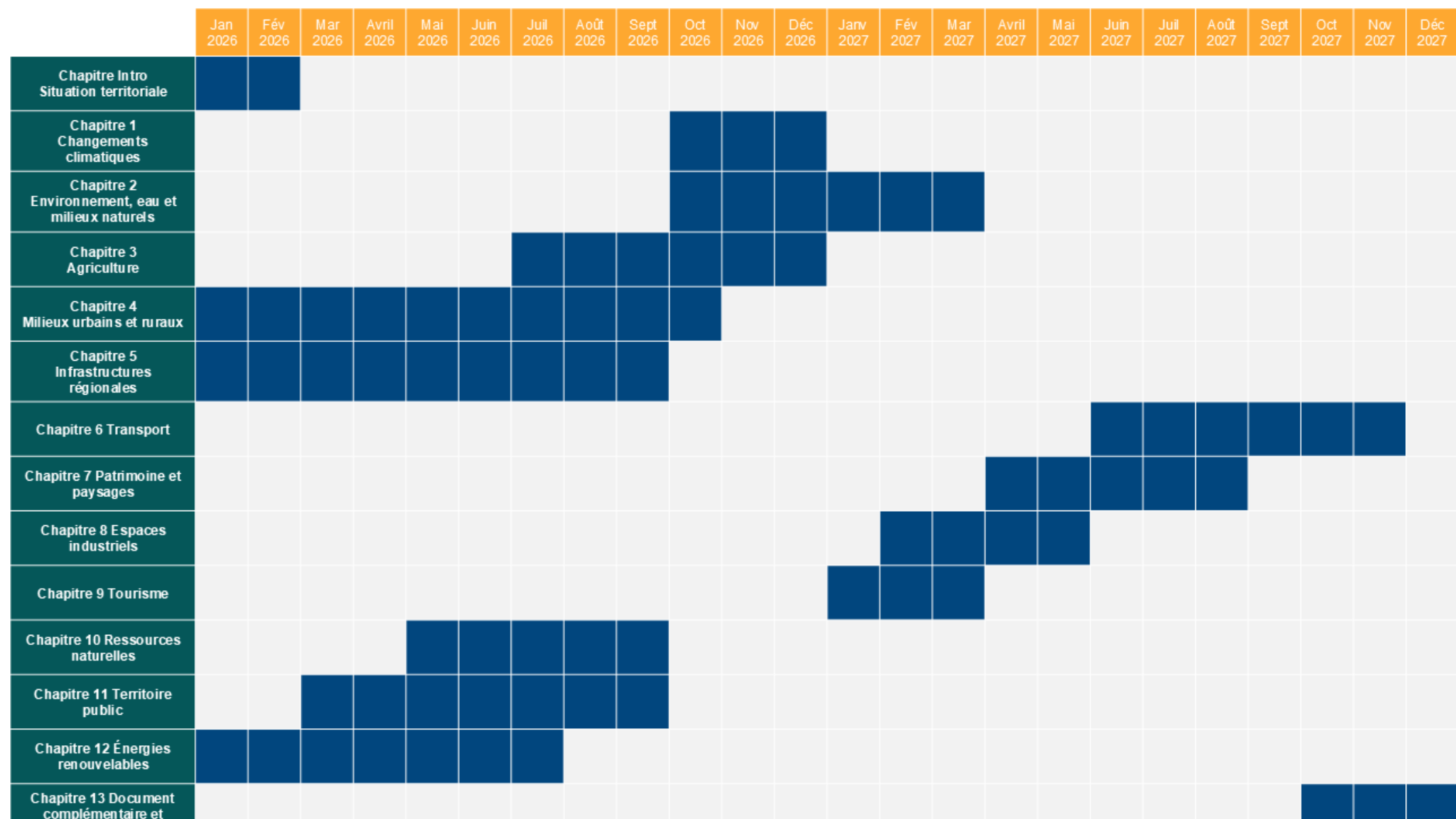


Figure 4 - Échéancier de réalisation de la révision du SAD, en bleu les étapes de rédaction de portrait et en sarcelle les étapes de rédaction de la mise en œuvre

4. CONCLUSION

La révision du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC Avignon s'inscrit dans une période charnière où les réalités sociales, économiques, environnementales et climatiques imposent une mise à jour profonde de notre vision territoriale. Les nouvelles orientations gouvernementales prévues dans la PNAAT ainsi que les aspirations exprimées par la collectivité d'Avignon exigent une planification cohérente, structurée et tournée vers l'avenir. À travers ce plan de travail, la MRC affirme sa volonté d'élaborer un SAD qui reflète fidèlement l'identité du territoire, la richesse de ses milieux de vie, la diversité de ses secteurs d'activités et la singularité des gens qui l'animent.

Mais au-delà des cadres législatifs et des étapes administratives, cette démarche repose sur une conviction fondamentale : un territoire se planifie mieux lorsque celles et ceux qui l'habitent participent activement aux décisions qui le façonnent. C'est pourquoi la MRC Avignon place la participation publique au cœur du processus, par des consultations variées, inclusives et ancrées dans les réalités locales. Les municipalités, les organismes, les communautés Mi'gmaq, les acteurs socioéconomiques et chaque citoyen y ont une place essentielle.

Nous invitons donc l'ensemble de la population à contribuer de manière constructive à cette révision majeure. Partager vos idées, vos préoccupations et votre vision du territoire enrichira les orientations du SAD et assurera qu'il reflète réellement les valeurs et les aspirations de notre collectivité. Ensemble, bâtissons un cadre d'aménagement durable, équilibré et porteur pour les générations actuelles et futures.

Avignon, immense territoire de proximité.

